

DECRET N° 99/ 074 /PRG/SGG
Portant nomination des membres
du Cabinet du Premier Ministre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale ;
- VU Le Décret n° 99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret n° 99/007/RG/SGG du 12 Mars 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er :

Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après au Cabinet du Premier Ministre :

1) Directeur de Cabinet

Monsieur Cheick Ahmadou CAMARA, Inspecteur du Trésor, actuel Secrétaire Général du Ministère du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat ,

2) Chef de Cabinet

Madame TOURE née Mama Kassory, confirmée.

3) Conseiller Principal

Monsieur Ibrahima Sory SANGARE, Economiste, Inspecteur des Banques, Conseiller à la BCRG.

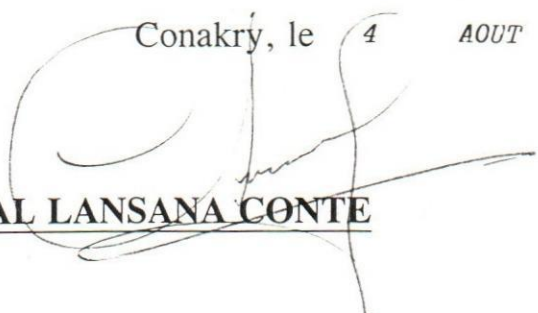
4) Conseillers :

- Monsieur Moussa SOUMAH, professeur, ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Monsieur Saliou SAMPIL, professeur, ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, ancien Ambassadeur ;
- Monsieur Aboubacar KABA, ancien Ambassadeur, actuel conseiller de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Fonction Publique ;
- Monsieur Hassane II DIALLO, Magistrat, Juge de Paix à Boffa ;
- Monsieur Amadou DIALLO, Juriste, Avocat à la Cour ;
- Madame Tiranké DIOUBATE, Secrétaire Générale chargée de l'administration à la préfecture de Coyah ;
- Monsieur Paul FABER, économiste, conseiller à la Primature, confirmé ;
- Mademoiselle Mama KEITA, économiste, chargée d'étude à la Primature, confirmée ;
- Monsieur Amadou Oury BALDE, Juriste d'affaires, économiste ;
- Madame Ousmane Afia DIALLO, administrateur civil en service au Ministère du Plan et de la Coopération ;

Article 2 :

Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n° 96/113/PRG/SGG du 29 Août 1996 prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le 4 AOÛT 1999


GENERAL LANSANA CONTE